**Réduire l’impact environnemental de vos déplacements, tel est l’objectif poursuivi par MK Partnair.**

En 2012, l’aviation d’affaire est responsable à 0,04% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Malgré les progrès des constructeurs dans la conception d’avions plus propres, cette pollution est inévitable. Face à ce constat MK Partnair a décidé d’agir.

**Une démarche volontaire de neutralité carbone.**

La compensation carbone consiste à financer un projet qui va réduire les émissions de CO2 à la hauteur des rejets liés à vos déplacements en Jet Privé.

Pour ce faire, MK Partnair fait appel à Climat Mundi, opérateur de compensation reconnu pour son sérieux et s’engage face à cet enjeu climatique en finançant aujourd’hui certains projets écologiques tels que :

* [Petites éoliennes en Nouvelle-Calédonie](http://www.climatmundi.fr/climat_images/divers/Fiche_projet_Prony.pdf)
* [Lutte contre la désertification au Ghana](http://www.climatmundi.fr/climat_images/divers/Fiche_projet_Ghana.pdf)

A ce jour ce système est la meilleure solution proposée à l’industrie de l’aviation et il est de notre responsabilité d’agir face aux enjeux de demain.

Nous œuvrons en permanence à la réduction d’émission de CO2 en utilisant par exemple des avions de dernière génération beaucoup moins polluants, mais pour les émissions qui restent : faut-il ne rien faire du tout ?

**Fonctionnement**

MK Partnair a pour objectif de compenser l’intégralité des émissions de C02 générées par ses vols. Nous prenons systématiquement en charge, et ce sans surcoût pour nos clients, jusqu’à 4 tonnes d’émissions de C02 par voyage. Au-delà, si certains vols émettent plus de 4 tonnes de C02, MK Partnair proposera à ses clients de prendre en charge la différence.

*Exemple : 1,42 tonnes de CO2 sont émises lors d’un vol A/R Paris – Genève avec 5 personnes à bord d’un Phenom 100.*

La compensation systématique de 4 tonnes permet donc de compenser la majorité de nos vols. Au-delà une option d’achat du complément carbone est proposée à nos clients.